



Les Secrétaires Départementaux
du SE-Unsa et de l'UNSA Education 07

À Mme La Rectrice de l'Académie de
Grenoble

Privas, Le 26/09/2024,

Objet : Limitation des déplacements des personnels itinérants en Ardèche

Copie à : Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Ardèche

Madame la Rectrice,

Il a été demandé aux personnels itinérants des RASED mais également aux personnes ressources (autisme...) de limiter leurs déplacements : soit sur leur école de rattachement, soit sur leur commune de résidence, à compter du 19/09/2024 et ce au moins jusqu'à la fin de l'exercice financier. Les familles sont invitées à se déplacer jusqu'au psychologue scolaire pour les bilans.

Le département n'a jamais été confronté à cette situation qui empêche le travail de ces personnels en rendant impossible, par exemple, la participation aux réunions et Equipes de Suivi de Scolarité, l'aide spécialisée aux élèves, l'appui aux équipes et les temps d'observation.

Dans notre département rural, la majorité des élèves en grande difficulté seront donc immédiatement impactés, et pour au moins un tiers de l'année scolaire, par cette mesure d'origine budgétaire.

Comment dans ces conditions peut-on prétendre vouloir une école du bien-être et plus égalitaire alors que les élèves fragiles sont abandonnés et leurs enseignants laissés seuls devant des difficultés impossibles à gérer en classe entière ?

C'est pourquoi nous vous interpelons afin de mettre en place, au plus vite, une solution permettant à l'école de développer les potentialités de tous les élèves.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Départemental
de l'UNSA-Éducation de l'Ardèche
Raynald ETHIEN

La Secrétaire Départementale
du SE-Unsa de l'Ardèche
Juliette CREPIEUX